

Tri'mestriel

Le magazine d'informations du

www.sietrem.fr

Avril 2023 #03



DOSSIER

**Nouveau service
de collecte des
encombrants
sur rendez-vous**



**Tri à la source
des biodéchets**



**Au cœur du centre
de tri**



**Optez pour le compostage
collectif !**

La gestion des biodéchets, un défi environnemental majeur

Pour vous aider à parfaire vos connaissances en matière de compostage ou pour vous initier à cette pratique vertueuse de gestion des déchets, le SIETREM a organisé plusieurs animations dans le cadre de l'opération nationale « Tous au compost » qui s'est déroulée du 25 mars au 9 avril 2023. Pour encourager votre démarche de réduction des déchets, le SIETREM fournit des composteurs aux habitants qui le souhaitent en prenant en charge financièrement 62 % du prix du matériel. Une participation de 20 € vous sera demandée lors du retrait.

En moyenne, composter permet de réduire de 72 kg par an et par habitant le volume de la poubelle d'ordures ménagères. Qu'elle soit réalisée individuellement ou avec ses voisins, cette pratique est amenée à s'étendre dans le cadre de l'expérimentation du tri à la source des biodéchets qui vient de débuter dans les communes de Bussy-Saint-Georges, Gournay-sur-Marne et Lognes. Je vous invite à découvrir cette opération et toutes les solutions mises en œuvre par le SIETREM en page 4 de ce magazine.

Dans la continuité de la modernisation et du développement des services proposés à la population, je me réjouis que la collecte des objets encombrants sur rendez-vous, initiée en octobre 2022 sur la commune de Chelles, remporte un succès indéniable.

Fort de cette expérience concluante, le syndicat a souhaité étendre ce mode de collecte à toutes les communes volontaires de son territoire. Aussi, je vous annonce d'ores et déjà que les habitants de Courtry seront concernés à compter de juin prochain.

Le nouveau centre de tri est maintenant pleinement opérationnel. Mon équipe et moi-même aurons à cœur de vous le faire découvrir lors de l'inauguration prévue en septembre prochain. À compter de l'automne, les visiteurs pourront cheminer à travers le parcours immersif, ludique et pédagogique

conçu pour que le public appréhende le fonctionnement des 174 équipements à la pointe de la technologie que compte cette usine.

Ensemble, préservons notre environnement. Je ne jette pas, je trie !

En moyenne, composter permet de réduire de 72 kg par an et par habitant le volume de la poubelle d'ordures ménagères.



Christian ROBACHE
Président du SIETREM
Vice-Président du
Département
de Seine-et-Marne
Maire de Montévrain

Trimestriel #3 - Avril 2023
Directeur de la publication : Christian ROBACHE
Directeur délégué : Benoît BREYSSE
Pilote, rédaction : service communication du SIETREM
Conception, réalisation : APPARA
Impression : Roto France. Impression sur papier recyclé

Je ne jette pas, je trie.

0 800 770 061

Service & appel gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Sensibilisation

Bien informer pour mieux trier

Les éco-agents du syndicat multiplient depuis ce début d'année 2023 de nouvelles animations auprès d'organismes spécialisés afin de sensibiliser tous les publics à la bonne gestion des déchets.

- Le 20 février 2023, les résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Pomponne ont été accueillis sur le site du SIETREM pour une visite de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).
- Du 20 au 24 février 2023, les éco-agents se sont rendus à l'ESAT Agecet de Montfermeil afin de sensibiliser les travailleurs en situation de handicap.
- Le 22 mars 2023, une intervention unique a eu lieu à l'UEMO (Unité Educative En Milieu Ouvert) de Lagny-sur-Marne. Sous la responsabilité de l'autorité judiciaire et de l'administration pénitentiaire, une douzaine de mineurs a pu en apprendre davantage sur la prévention, la gestion et le tri des déchets.

Suite au succès de ces opérations, d'autres sessions ont d'ores et déjà été programmées. Les équipes du syndicat se rendront par deux fois à l'ESAT Agecet de Montfermeil courant avril et accueilleront prochainement un groupe de personnes en situation de handicap de l'ETAPPH de Lagny-sur-Marne. Enfin, des interventions destinées à des enfants de classes ULIS seront prochainement programmées. ■

Pour toute demande d'intervention des équipes du SIETREM, contactez les services du syndicat par mail à info@sietrem.fr

Bravo aux jeunes éco-ambassadeurs de Courtry !

- Le samedi 18 mars 2023, le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Courtry ont effectué des sensibilisations en porte-à-porte accompagnés par 2 éco-agents du SIETREM pour transmettre aux habitants de précieuses informations sur la bonne gestion des déchets.



Tri à la source des biodéchets

Lancement de l'expérimentation dans 3 communes

Les communes de Bussy-Saint-Georges, de Gournay-sur-Marne et de Lognes se sont portées volontaires pour expérimenter plusieurs dispositifs permettant de trier les biodéchets.



Collecte en porte-à-porte, points d'apport volontaire, compostage individuel ou partagé... Des solutions différentes permettant de trier les déchets alimentaires ont été déployées sur le centre-ville de Bussy-Saint-Georges, le Quartier « Le village » de Lognes et sur toute la commune de Gournay-sur-Marne afin de tester leur pertinence. « À l'issue d'une période test de plusieurs mois, nous verrons quel système est le mieux adapté aux besoins des habitants. Nous déploierons ensuite, à l'échelle des 31 communes du territoire du SIETREM, les solutions



Eric SCHLEGEL Vice-Président du SIETREM et Maire de Gournay-sur-Marne pilote l'expérimentation du tri à la source des biodéchets aux côtés des élus du bureau syndical et de la direction technique du syndicat.

les plus appropriées » explique Eric SCHLEGEL, Vice-Président du SIETREM chargé de la filière biodéchets et Maire de Gournay-sur-Marne. « Des réunions publiques ont été organisées dans les 3 communes où cette expérimentation va être menée. Les habitants sont dans l'ensemble très favorables au tri des déchets organiques. Ils ont conscience que ce geste éco-responsable permet de réduire le poids de la poubelle d'ordures ménagères et de valoriser ce type de déchet en fertilisant ou en biogaz » indique l'élu. « La commune de Gournay-sur-Marne est partie prenante de cette expérimentation. Un travail pour lutter contre le gaspillage alimentaire mené au sein des écoles et de la cuisine centrale. Nous sensibilisons les personnels à cette question. Je pense avant tout que la ville a son rôle à jouer et que chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité pour préserver l'environnement » conclut Eric SCHLEGEL. ■



Des composteurs partagés ont été installés à Gournay-sur-Marne pour permettre aux habitants de trier leurs déchets organiques

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?
Il s'agit des restes de nos assiettes tels que :

 Coquilles de fruits secs	 Coquilles d'œufs	 Le marc de café avec ou sans filtre, le thé en vrac ou en sachet papier	
 Épluchures de fruits et légumes	 Arêtes et restes de poissons ou crustacés	 Restes de viande	 Restes de repas (pâtes, riz, pain, croûte de fromage...)

REFUSÉS

 Les textiles	 Le verre	 Les litières d'animaux carnivores
 Les emballages ou produits emballés	 Les sacs plastiques, même biodégradables	 Les déchets végétaux : tonte de gazon, taille de haie, terre...  Cendres, mégots



Lors de la réunion publique qui a eu lieu début février dernier à Bussy-Saint-Georges, les équipes du SIETREM ont présenté aux habitants l'expérimentation de la collecte des biodéchets.

À déposer dans votre composteur

En plus des biodéchets, vous pouvez déposer dans votre composteur les déchets verts (branchages, tonte, fleurs fanées, tailles de haie...), les rouleaux de papier essuie-tout, les boîtes à œufs et sacs en papier kraft.



Collecte d'encombrants sur rendez-vous

Un service étendu aux communes volontaires

La collecte d'encombrants sur rendez-vous a été initiée en octobre 2022 sur la ville de Chelles. Le premier bilan de ce service est très encourageant.

Suite au succès de ce nouveau système de ramassage qui se substitue à la collecte classique en porte-à-porte, Christian ROBACHE, Président du SIETREM et les élus du bureau syndical ont souhaité étendre ce service aux autres communes volontaires du territoire.

« La collecte d'encombrants sur rendez-vous présente l'avantage d'optimiser les tournées de bennes tout en offrant un service adapté aux besoins des habitants. Elle permet de pallier certaines difficultés rencontrées avec la collecte classique en porte-à-porte telles que les points de collecte imposants, les problématiques de salubrité liées au nombre important de déchets non conformes, le coût élevé du ramassage par les services de la ville des déchets non acceptés, la fréquence non adaptée aux besoins, le désordre généré par les fouilles intempestives... » explique Christian ROBACHE. *« Elle évite le problème de stockage dans les locaux propreté des immeubles. En évacuant plus régulièrement les encombrants, la quantité à présenter est moindre, ce qui limite la gêne occasionnée sur le domaine public »* précise-t-il.

Ce système de collecte rencontre l'adhésion des habitants qui peuvent déclencher un enlèvement de leurs déchets en fonction de leurs besoins. *« Je suis très satisfait de ce nouveau fonctionnement. J'ai demandé à 3 reprises un passage à mon domicile après avoir réalisé des aménagements dans mon garage et après avoir fait du tri au moment des*

vacances d'hiver » explique Patrick qui réside dans un pavillon du quartier Gambetta. *« Je n'ai plus besoin d'attendre un jour fixe et cela me convient parfaitement. L'opératrice qui s'occupe de la prise de rendez-vous explique bien la marche à suivre et précise les consignes. C'est simple et efficace »* conclut ce jeune retraité de 62 ans.

Suite à la demande de Xavier VANDERBISE, Maire de la commune, la ville de Courtry sera concernée par ce nouveau service à compter du mois de juin 2023.

Retrouvez la vidéo qui explique le fonctionnement de la collecte d'encombrants sur rendez-vous sur le site sietrem.fr.



Lagny-sur-Marne

Des nouvelles bornes d'apport volontaire

À partir de l'été 2023, 11 bornes d'apport volontaire dédiées aux ordures ménagères et 8 destinées aux emballages et papiers seront installées au centre historique de Lagny-sur-Marne.

Ces équipements seront mis en place dans le but de lutter contre les dépôts de déchets sur la voirie liés notamment à l'absence de locaux propreté dans certains immeubles du centre historique. Les consignes seront les mêmes que pour les collectes en porte-à-porte. Les emballages et papiers devront être déposés bien vidés et en vrac et les ordures ménagères seront à y jeter dans un sac plastique bien fermé. Une étude est également en cours pour mettre en place ce type de point d'apport volontaire dans le quartier « Le Village » de Lognes.



Visuel des futures bornes implantées à Lagny-sur-Marne

DÉCHETS VERTS

Bien présentés : bien collectés !

L'arrivée du printemps marque la reprise des collectes des déchets verts en porte-à-porte dans les villes concernées par ce service. Vous trouverez ci-après un rappel des règles de bonne présentation.

- Les branchages, présentés à la collecte des déchets verts, ne doivent pas excéder 1,20 m de longueur, 10 cm de diamètre et ne pas peser plus de 25 kilos. Ils doivent être impérativement présentés en fagots liés à l'aide d'un **lien naturel biodégradable non traité et non coloré**.

Attention, les ficelles colorées ou blanchies, en plastique, en nylon, métalliques... sont interdites et ne seront pas acceptées à la collecte. En effet, celles-ci ne se décomposent pas lors du processus de compostage.



- Les autres déchets verts (gazons, feuilles, déchets floraux et de massifs) doivent être présentés en sacs papier biodégradable ou en bacs et récipients en bon état munis de 2 poignées et n'excédant pas 25 kg. ■



- Les déchets verts seront transformés en compost, un fertilisant pour les sols 100 % naturel.

fête du travail

Dorénavant, toutes les collectes de déchets seront assurées normalement le 1^{er} mai.

Sécurité

Départs de feu à répétition

Plusieurs départs de feu se sont succédés ces dernières semaines. Fort heureusement, la réactivité et la vigilance des personnels ainsi que les systèmes performants de sécurité incendie ont permis de maîtriser immédiatement ces incidents qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques. Le non-respect des consignes de tri et notamment le dépôt de piles, batteries au lithium et de produits dangereux dans le bac jaune sont à l'origine de ces situations regrettables. Pour la sécurité des employés et pour préserver les équipements, il est rappelé que seuls les emballages et papiers se trient. ■



Pédagogie

Au cœur du centre de tri

Un circuit de visite ludique et pédagogique a été conçu pour permettre aux visiteurs de découvrir le fonctionnement de cet équipement capable de trier 25 000 tonnes d'emballages par an. Écrans tactiles, jeux, panneaux d'exposition, vitrines pédagogiques... tout a été imaginé pour expliquer au grand public le fonc-

tionnement des 174 équipements à la pointe de la technologie qui permettent de trier de façon optimale les emballages. Le centre de tri ouvrira au grand public une fois par semaine à compter de l'automne prochain. Plus d'informations vous seront communiquées prochainement. ■



Un parcours de visite ludo-pédagogique est en cours d'installation au sein du centre de tri

Silence ça tourne !

Au mois de février dernier, les équipes de TF1 ont tourné un reportage intitulé « Poubelle jaune : tout est-il vraiment recyclé ? » au centre de tri du SIETREM. C'est lors du journal télévisé de 20h du samedi 4 mars 2023 que les téléspectateurs ont pu en apprendre davantage sur le cycle de vie des emballages et papiers, du geste de tri jusqu'au recyclage. Retrouvez la vidéo sur le site de TF1 replay.

Merci aux équipes de TF1, de SEPUR, de Veolia ainsi qu'au personnel du SIETREM pour la réalisation de ce reportage. ■



Rappel des consignes de tri des emballages et papiers



Interview

Charly Percheron, responsable de la maintenance du centre de tri

LA RÉDACTION : « **En quoi consiste votre métier ?** »

Charly PERCHERON : « Je suis responsable de la maintenance du centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes depuis août 2022. Je suis garant du bon fonctionnement des 174 machines qui constituent le process de tri et j'encadre une équipe de 3 personnes. Chaque jour, nous vérifions l'état des convoyeurs, nettoignons les équipements et intervenons pour prévenir d'éventuelles pannes. Je vérifie les analyses effectuées par les outils de maintenance assistée par ordinateur et je coordonne les prestations de maintenance très techniques qui doivent être menées par des entreprises spécialisées ».



LA RÉDACTION : « **Pouvez-vous nous expliquer votre parcours professionnel avant votre prise de poste actuel ?** »

Charly PERCHERON : J'ai commencé ma carrière chez Veolia en tant qu'agent de tri en 2005. Grâce à mon BEP électrotechnique, j'ai évolué vers un poste d'agent d'entretien des infrastructures. Puis, j'ai eu l'opportunité de passer un BAC pro Maintenance des équipements industriels en 2014, ce qui m'a permis de monter en compétences et de devenir technicien. Je travaille dans des centres de tri situés en Île-de-France depuis maintenant près de

20 ans. J'ai intégré celui du SIETREM depuis son ouverture en août 2022. Le poste que j'occupe m'apporte beaucoup de satisfaction personnelle. Je suis passionné de nouvelles technologies et j'ai une grande fibre environnementale. C'est un métier qui a donc beaucoup de sens pour moi.

LA RÉDACTION :

« **Rencontrez-vous des problématiques particulières qui pourraient être évitées ?** »

Charly PERCHERON : Certaines consignes de tri ne sont pas toujours respectées. Nous retrouvons très fréquemment des objets qui mettent en péril le bon fonctionnement de nos installations et qui exposent les personnels à des situations dangereuses comme des explosions ou des incendies. C'est le cas par exemple des batteries

et piles au lithium et des déchets électriques ou électroniques qui ne doivent jamais être jetés dans le bac jaune mais déposés en déchetterie. Nous retrouvons aussi de nombreux collants, des tuyaux d'arrosage, des câbles de fibre optique, des filets de pommes de terre ou des barres métalliques. Tous ces déchets bloquent la chaîne de tri. Seuls les emballages et les papiers* doivent être déposés dans la poubelle de tri. ■

* Voir consignes de tri en page 9

Compostage collectif

L'union fait la force !

Vos voisins et vous souhaitez composter mais vous vivez en appartement ? Optez pour le compostage collectif !

Depuis 2015, le SIETREM accompagne les habitants des logements collectifs qui souhaitent mettre en place des zones de compostage sur leurs espaces verts. Pour cela, il est nécessaire de réunir un minimum de 10 foyers volontaires au sein d'une même résidence et de disposer de l'accord du bailleur ou du syndic de copropriété pour la mise en œuvre du projet.

Une fois ces conditions réunies, les agents du SIETREM installent le matériel nécessaire à l'endroit le plus propice. Le syndicat fournit gratuitement 2 composteurs en bois traité en autoclave de 800 litres, un composteur de 400 litres (destiné au stockage des matières vertes), une fourche et une griffe à main par site.

Les habitants bénéficieront d'une initiation à l'issue de laquelle chaque participant se verra doté d'un bio-seau pour faciliter le transport des déchets organiques ainsi que du guide du compostage. Les participants seront invités à respecter les règles de bonne utilisation du composteur en signant « la charte du compostage ». Deux référents volontaires par site auront pour mission de faire le lien entre le syndicat et les résidents.

Dès les premières semaines qui suivent l'installation des composteurs, un suivi et un accompagnement régulier du site sera effectué par les agents du SIETREM. Le compost produit est mis à disposition des habitants qui pourront l'utiliser notamment pour amender les balconnières, les massifs ou les gazons de la résidence. ■

Plus d'infos : prevention-dechets@sietrem.fr



Le compostage collectif en quelques chiffres :

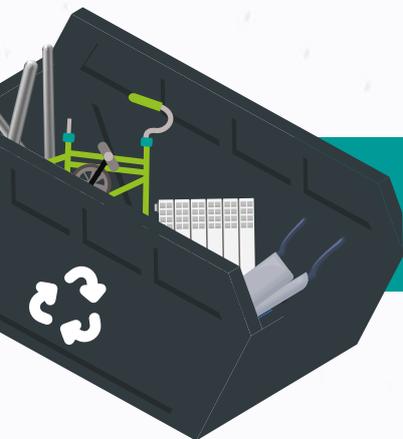
- ▶ Depuis sa mise en place en 2015, 29 sites de compostage en pied d'immeuble ont été installés sur le territoire du SIETREM.
- ▶ On estime à environ 72 kg par habitant et par an la quantité de biodéchets détournée des ordures ménagères.

NOUVEAU !

Vous souhaitez réduire votre production de déchets verts ? Le SIETREM vous propose de nombreuses astuces dans son nouveau guide dédié à la pratique du jardinage au naturel et 0 déchet consultable sur le site internet sietrem.fr.



DÉCHETTERIES MOBILES 2023



> Thorigny-sur-Marne

Rue du Moulin à Vent (Parking du collège)

Les samedis 8 & 29 avril, 6 mai, 10 & 24 juin, 8 juillet,
9 & 23 septembre, 7 & 21 octobre de 14h à 18h

> Dampmart

Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby)

Les samedis 20 mai & 15 juillet de 14h à 18h

> Courtry

Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène (Parking du haut)

Les samedis 22 avril, 17 juin & 14 octobre
de 14h à 18h

Accès gratuit, réservé aux particuliers qui résident sur le territoire du SIETREM. Munissez-vous de votre badge d'accès aux déchetteries (ou justificatif de domicile de moins de 3 mois) + pièce d'identité.

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr

